

HABITAT GROUPE AUTOGERENote de présentation

Ce projet est fruit d'un travail de conception vécu par plusieurs familles qui ont décidé de vivre l'expérience d'un HABITAT GROUPE AUTOGERE.

I - PRESENTATION DU GROUPE

Dans le cadre du projet de Zac de Béalieres à Meylan, 7 familles qui s'étaient déjà rencontrées dans la vie locale se sont retrouvées à la recherche d'une nouvelle forme d'habitat qui favorise l'épanouissement individuel et la convivialité de chacun.

Leurs objectifs peuvent se résumer en 5 points :

- 1) SORTIR DU CADRE HABITUEL DU LOGEMENT qui d'une part, par son cloisonnement induit l'individualisme et le repli de la famille sur elle-même, et qui d'autre part par sa conception et sa dimension, induit l'anonymat et le déclin de la vie sociale.
- 2) PROMOUVOIR UN NIVEAU INTERMEDIAIRE ENTRE LE LOGEMENT INDIVIDUEL ET LA DIMENSION DU QUARTIER ; cela se traduit par la réalisation d'une unité d'habitation regroupant plusieurs logements autour de locaux communs.
- 3) PERMETTRE UNE UTILISATION PLUS RATIONNELLE DE L'ESPACE ET DES EQUIPEMENTS : salle de réunion, studio pour hôtes de passage, etc...
- 4) FAVORISER LA VIE COMMUNE ET DE NOUVELLES FORMES DE RELATIONS, tout en respectant les formes traditionnelles de la vie familiale. Loin d'entraîner le repli du groupe sur lui-même, il veut favoriser la participation à la vie du quartier et de la cité.
- 5) CREER UN DIALOGUE ETROIT ENTRE USAGERS ET CONCEPTEURS qui, prenant en compte l'éventail des besoins et des aspirations particulières, débouche sur une architecture personnalisée.

II - PARTI ARCHITECTURAL

- 1) la construction tourne autour d'un patio central ouvert au sud. Cet espace est le centre de rencontres par le fait qu'il dessert par l'intermédiaire d'une circulation périphérique intérieure toutes les parties communes et accès aux logements.
- 2) le site présentant d'une part une pente de terrain nord sud et d'autre part une vue sud-est sur la chaîne de Belledonne.

.../...

La solution adoptée répond au besoin de donner à chaque famille vue et soleil en calant les logements sud aux niveaux bas et ceux nord ouest aux niveaux hauts au-dessus des parties collectives et annexes nécessaires.

- 3) afin de satisfaire aux besoins individuels et d'évolution des familles dans le temps, les logements se divisent en plusieurs zones :

niveau parents
niveau familial
niveau enfants

- 4) les parties collectives et annexes comprennent :

- a) salle commune s'ouvrant largement à la fois sur le patio central et sur l'espace extérieur ouest ;
- b) un studio et une chambre d'hôte
- c) un atelier bricolage
- d) un labo photos
- e) une zone couverte importante constituant un préau en extrémité de la circulation périphérique
- f) des caves communes et individuels ainsi que des abris voitures.

- 5) l'ensemble du parti constructif est constitué d'ossature lourde aux niveaux inférieurs et d'ossature légère bois dans les parties supérieures.

La peau du revêtement de couverture redescendant sur les façades nord et nord ouest peu ouvertes, constitue un manteau thermique renforçant le parti de l'ouverture vers le soleil et la vue.